



*La participation au Challenge implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.*

Dans le cadre de son opération de promotion de l'Espace trail Forcalquier Lure et des itinéraires cyclables de son territoire **l'Office de Tourisme du Pays de Forcalquier Montagne de Lure** organise un Challenge pour l'année 2021. En Cyclo ou en Trail suivez les tracés et inscrivez-vous dans le classement du mois. Les plus rapides seront récompensés ! Ce Challenge utilise l'application **STRAVA®**, et se déroule sur plusieurs sessions. Chaque mois, de juin à septembre, un nouveau challenge vous sera proposé pour la catégorie « trail ». Il y aura donc 4 manches réparties sur 4 mois, avec un classement général mensuel par catégorie et discipline, ainsi qu'un classement bonus mensuel par catégorie et discipline. Le parcours cyclo reste le même sur toute la période du challenge.

#### **Article 1 - Principe du Challenge :**

- Ce Challenge est ouvert à tous.
- La participation au Challenge est gratuite.
- Il consiste pour la catégorie « trail » à courir sur 4 circuits du Pays de Forcalquier – Montagne de Lure, de juin 2021 à septembre 2021 : 4 manches pour découvrir 4 circuits distincts. Chaque manche dure un mois sur un circuit spécifique.
- Pour la catégorie « cyclo », il consiste à parcourir l'itinéraire « Ascension de Lure » de juin 2021 à septembre 2021.
- A la fin de chaque mois, un classement est effectué et publié, et le meilleur temps de chaque discipline est récompensé. Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les manches du Challenge. Vous pouvez par exemple n'effectuer le challenge qu'en août sans avoir réalisé ceux de juin et juillet.
- Le challenge mensuel est ouvert du premier jour au dernier jour du mois.
- Pour les classements, dans les cas où des doutes seraient émis quant au temps effectué par le coureur / le cycliste, STRAVA® fait foi.
- Chaque mois, un challenge bonus est proposé. Comme pour les challenges mensuels, le meilleur temps de chaque discipline est récompensé.

## **Article 2 - Le règlement bonus - MEILLEUR GRIMPEUR / DESCENDEUR**

- Pour participer au CHALLENGE BONUS (exemple : challenge grimpeur, challenge descendeur, etc.) vous devez participer au CHALLENGE DU MOIS et l'effectuer en entier.
- Le classement du meilleur BONUS sera établi sur un segment STRAVA spécifique inclus dans le circuit du mois. Il ne sera pas systématique à chaque manche, tout dépend du circuit.
- Vous n'êtes pas obligé de faire à chaque tentative du BONUS le circuit complet, une fois suffit. En clair, vous pouvez tenter de vous améliorer uniquement sur le challenge bonus sans effectuer le challenge du mois en entier si vous l'avez effectué une fois déjà.

## **Article 3 - Le règlement bonus - EQUIPE**

- Une équipe est constituée d'au minimum 3 coureurs, sans limitation maximum.
- Chaque coureur participe au classement individuel du Challenge.
- Le classement du CHALLENGE EQUIPE sera le total de temps additionnés. Le temps le plus faible remporte donc la manche Challenge équipe.
- Pour constituer une équipe, vous avez jusqu'au dernier jour du mois en cours, date de fin de la première manche du challenge, pour déclarer les membres de votre équipe directement à l'Office de tourisme de Forcalquier.

## **Article 4 - Publication des résultats et remise des récompenses :**

- Les résultats définitifs seront publiés sur la page Facebook "Forcalquier-Lure en Haute Provence".
- Les vainqueurs des prix seront prévenus individuellement par courrier électronique. Les lots seront remis à l'Office de Tourisme à Forcalquier, la présence des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.
- L'Office de Tourisme se réserve le droit d'annuler toute récompense attribuée à un lauréat, si celui-ci n'a pas respecté les dispositions du présent règlement.

## **Article 5 - Droit d'image :**

- Tout participant au Challenge Forcalquier Lure 2021 accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication. Ainsi, sa participation vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des images sur lesquelles il pourrait apparaître.